

MODULE ATTESTATIONS DE SURFACES

LOI CARREZ – Loi 96-1107 du 18 Décembre 1996 – Décret 97-532 du 23 Mai 1997 LOI BOUTIN – Loi 2009-323 du 25 Mars 2009 – Article R111-2 du Code de la Construction

DUREE 1/2 journée soit 3h30 - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux réglementaires
- Appréhender les différentes notions de surface dans le Bâti
- Etre en mesure d'effectuer les mesurages
- Utiliser le matériel de mesure de façon adaptée
- Savoir lire un règlement de copropriété
- Connaître les impacts des mesurages lors de la vente ou de la location des biens immobiliers

PÉDAGOGIE

- **MOYENS**
Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique
Ateliers Pédagogiques
Supports Pédagogiques remis par voie numérique
- **MATÉRIEL**
Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Licence Provisoire de Formation sur un Logiciel

VALIDATION

- **ÉVALUATION**
Questionnaire à choix multiples (QCM). (Un repêchage possible)
Assiduité au module
- **SANCTION VISÉE**
Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation si note QCM $\geq 10/20$
- **SUIVI**
Émargement Individuel ou Collectif
Attestation de Présence Individuelle

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Mathématiques- Maîtriser les bases de calcul

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

JOUR 1

Demi-journée

I. Introduction

- Présentation de la Loi Carrez et Boutin
 - Surface Privative/Surface Habitable (SHAB)
 - Sanctions et risques pour vendeurs et acheteurs
- La Copropriété
 - Le Règlement
 - L'Assemblée Générale

II. Les Mesurages des Surfaces

- Cadre Général
 - Lecture des Plans
 - Les Types Surfaces- SHOB/SHON- Surface Utile
- Techniques de Mesurages
 - Rappels- Volumes et Surfaces
 - Présentation et utilisation du matériel
 - Calculs de Surfaces- Simples et/ou Complexes (Méthode de Triangulation)
 - Travaux Pratiques- Habitation Individuelle/Collectif/Tertiaire
- Les Rapports de Mesurage
 - Méthodologie- Rapport Loi Carrez/Attestation Loi Boutin/ Surface Habitable
 - Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété

III. Validation

- Partie Théorique- Evaluation des acquis par le biais de Questions à choix multiples (QCM)